

Conseil d'administration

347ebis session, Genève, 5 juin 2023

Procès-verbal de la 347° bis session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail

► Section du programme, du budget et de l'administration

Segment du programme, du budget et de l'administration

- 1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 5 juin 2023 sous la présidence de S.E. M^{me} Stasch (Allemagne), présidente du groupe gouvernemental, au nom de la Présidente du Conseil d'administration. M. Matthey et M. Dimitrov ont respectivement assumé les fonctions de porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.
- 1. Programme et budget pour 2022-23: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (GB.347bis/PFA/1)
 - 2. Un représentant du Directeur général (Trésorier et contrôleur des finances) formule quelques remarques préliminaires sur les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022. L'orateur confirme que, lors de sa réunion du 1^{er} juin 2023, le bureau du Conseil du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) a adopté les états financiers du Centre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.
 - **3.** Les états financiers consolidés de l'OIT portent sur la totalité des activités de l'Organisation à savoir celles financées par les contributions, celles financées par des ressources extrabudgétaires et celles des entités contrôlées. Ils ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, et rendent compte de l'activité financière de l'année 2022, lors du 78° exercice (2022-23). La première partie des états financiers contient un rapport financier sur les activités menées et les problèmes rencontrés au cours de l'exercice, ainsi qu'un résumé des chiffres clés et de la performance financière. À cet égard, l'intervenant a le plaisir d'annoncer que le montant des contributions mises en recouvrement est identique à celui de l'année précédente, et que la situation financière globale du Bureau reste stable. La deuxième partie des états financiers contient la déclaration relative au contrôle interne, laquelle renseigne de

manière détaillée sur le degré d'assurance fourni par le cadre de contrôle interne du BIT et sur les mesures prises en la matière. Pour ce qui est du budget ordinaire, l'état V-A présente les résultats budgétaires du Bureau en regard des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. L'état V a été établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, conformément aux dispositions du Règlement financier. Un rapprochement entre les résultats figurant dans l'état II et l'état V est présenté dans la note 22.

- 4. Le Bureau a collaboré étroitement avec le Commissaire aux comptes tout au long du processus de vérification. Il a accepté les recommandations formulées dans le rapport d'audit et s'emploie actuellement à les mettre en œuvre. Le résumé des réponses apportées aux recommandations par le Bureau figure dans le corps du rapport. Un rapport de suivi plus étoffé sera établi en temps utile pour examen par le Conseil d'administration.
- 5. Le Commissaire aux comptes (président de la Commission de vérification des comptes des Philippines) commence par se présenter en sa qualité de nouveau président de la Commission de vérification des comptes des Philippines, et donne au Conseil d'administration l'assurance que la commission reste attachée à remplir sa mission avec compétence, intégrité et indépendance.
- 6. Présentant son rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, il signale que l'audit a été conduit conformément aux normes internationales pertinentes afin de fournir l'assurance indépendante d'une présentation fidèle des états financiers, d'aider à renforcer la transparence et la responsabilisation au sein de l'Organisation, et de contribuer à la réalisation de ses objectifs opérationnels. Ce rapport appelle l'attention sur quatre points. Premièrement, il ressort de l'audit détaillé que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'OIT pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, dans le respect des normes IPSAS. Les méthodes comptables ont été appliquées sur la même base que l'année précédente, ce qui a permis de formuler une opinion d'audit non modifiée. L'orateur salue les efforts déployés par la direction du BIT pour donner suite aux recommandations formulées afin de donner une image fidèle du solde des comptes et d'améliorer la présentation et la communication d'informations, conformément aux normes IPSAS. L'orateur félicite le Trésorier et contrôleur des finances et son équipe pour la qualité constante des états financiers élaborés par leurs soins, lesquels font l'objet d'une opinion d'audit non modifiée depuis l'adoption des normes IPSAS.
- 7. Deuxièmement, en ce qui concerne l'examen des opérations du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), l'intervenant fait observer que si ces bureaux relèvent directement du Directeur général et jouent un rôle important dans la structure tripartite de l'OIT, ainsi que le prévoit leur mandat, ils sont toutefois perçus comme étant extérieurs à l'Organisation et plutôt considérés comme faisant partie des organisations d'employeurs ou de travailleurs avec lesquelles ils sont en relation. Aucun cadre stratégique (un document de synthèse définissant les domaines d'action importants des bureaux) n'a été établi pour ACT/EMP, et ACTRAV ne prend pas en considération les domaines de programme ni la gestion des ressources humaines dans le sien. Le personnel des services extérieurs n'est pas assez au fait du cycle de programmation et des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi, et ses capacités en la matière sont insuffisantes. Bien que les bureaux soient présents à travers le monde, ils ont une structure organisationnelle horizontale au sein de laquelle les pouvoirs et les responsabilités ne sont pas clairement définis, étant donné que l'échelon des cadres intermédiaires est quasi inexistant entre le personnel et la direction. En outre, l'orateur constate l'absence de plans de formation et de perfectionnement du personnel ainsi que de coordination intégrée à l'échelle du Bureau des stratégies de mobilisation des ressources. Enfin, ACT/EMP ne respecte pas suffisamment les dispositions relatives à l'évaluation du comportement professionnel, et ACTRAV doit s'employer à se mettre en conformité avec le Manuel de la gestion des risques de l'OIT.

- 8. En ce qui concerne le troisième thème, relatif à l'examen de la gestion des achats, l'OIT s'est attachée à progresser sur la voie de la numérisation. Toutefois, des interfaces doivent être créées entre les trois systèmes utilisés, à savoir le Plan d'achat (application OPP), la plateforme de recherche de fournisseurs en ligne (Jaggaer) et le progiciel de gestion intégrée (ERP) -Système intégré d'information sur les ressources (IRIS). Les fonctionnalités de l'outil Jaggaer doivent être améliorées, en particulier concernant les demandes d'achats directs et la gestion des contrats et des fournisseurs. Par ailleurs, dans l'application OPP, les plans d'achat ne sont pas conformes aux principes de la gestion axée sur les résultats, car ils ne sont pas reliés aux résultats correspondants. Il est en outre nécessaire d'améliorer le suivi des achats et la présentation des rapports en augmentant les effectifs de personnel dans des sites régionaux stratégiques, ainsi que de planifier les achats d'une valeur inférieure au seuil T2, sachant que les opérations d'achat d'un montant inférieur à 50 000 dollars des États-Unis (dollars É.-U.) sont entièrement déléguées aux unités du siège et aux bureaux extérieurs de l'OIT et ne font pas l'objet d'un plan d'achat, ce qui affaiblit la fonction de suivi des achats et de présentation de rapports. Il faut également définir des indicateurs clés de performance pour que l'analyse des dépenses soit plus pertinente et ainsi facilite la planification des achats, la gestion des dépenses non stratégiques et la promotion des achats durables. Enfin, les politiques actuelles de l'OIT en matière d'achats n'établissent pas d'échéancier à respecter à chaque étape du processus d'achat.
- 9. En ce qui concerne le quatrième thème, à savoir l'examen de l'environnement de contrôle dans les bureaux de pays, des possibilités d'amélioration ont été mises en évidence pour les quatre équipes d'appui technique au travail décent et les bureaux de pays, le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) et le Bureau de liaison de l'OIT au Myanmar, et ce dans deux domaines essentiels: 1) la conformité, dans leurs activités et processus clés, avec les mécanismes, règles et procédures de contrôle de l'OIT, toute anomalie en la matière pouvant avoir une incidence sur l'intégrité de l'information comptable et financière, sur la promotion de la responsabilisation et sur la prévention de la fraude; et 2) le renforcement des capacités du personnel des services extérieurs pour ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la contextualisation des risques. Il est en outre nécessaire d'améliorer la mise en application du Manuel de gestion des risques.
- **10.** Au total, 20 recommandations ont été formulées et acceptées dans le cadre de l'audit. La direction du BIT a également été invitée à mettre en œuvre les recommandations antérieures afin d'accroître encore l'efficience et l'efficacité des activités de l'Organisation.
- 11. La présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) rend compte de l'examen par ce dernier du rapport financier et des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes. Lors de l'examen de la déclaration du Bureau relative au contrôle interne, le CCCI a étudié avec la direction les domaines dont il a été considéré qu'ils appelaient des améliorations. Le CCCI attire l'attention sur les domaines identifiés comme réclamant un suivi continu ou des mesures complémentaires et se déclare satisfait de la rigueur avec laquelle la déclaration a été établie. En outre, il félicite la direction pour la discussion franche sur les domaines appelant des mesures complémentaires.
- 12. Le CCCI a examiné avec la direction les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022. Si les exigences liées au cadre des normes IPSAS peuvent sembler pesantes, l'adoption de ce cadre permet de présenter les résultats de manière impartiale et de les comparer à ceux d'autres entités appliquant les mêmes normes. Le rapport financier sur les comptes de 2022 offre une précieuse mise en perspective, fournit des explications sur les résultats obtenus et aide à comprendre les chiffres consignés dans les états financiers concernant les activités de l'OIT.

► GB.347bis/PV 4

13. Le Commissaire aux comptes a, une fois encore, émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés établis par le Bureau pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022. Le plan de vérification extérieure des comptes a été intégralement mis en œuvre.

- 14. Des questions spécifiques ont été abordées avec le Commissaire aux comptes, en particulier celle de s'assurer que la modification notable des hypothèses applicables à l'évaluation des charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service est compatible avec la pratique des autres entités des Nations Unies. Le Commissaire aux comptes a estimé que des améliorations étaient nécessaires concernant ACT/EMP, ACTRAV, le CINTERFOR et la gestion des achats. Le CCCI souscrit aux recommandations relatives à la visibilité d'ACT/EMP et d'ACTRAV, à la publication de leurs résultats et à leur structure organisationnelle, ainsi qu'à la nécessité d'améliorer l'intégration du système et le suivi dans le domaine des achats. Le CCCI assurera le suivi des engagements pris par la direction de remédier à ces questions. Les recommandations relatives aux points à améliorer recensés par le CCCI dans le cadre de l'examen de l'environnement de contrôle dans cinq bureaux de pays ainsi que la gestion des risques dans les bureaux extérieurs sont également pris en considération. Le CCCI est satisfait de son examen et recommande au Conseil d'administration de soumettre à la Conférence internationale du Travail, pour examen et adoption, les états financiers consolidés vérifiés et le rapport du Commissaire aux comptes.
- 15. Le porte-parole du groupe des employeurs, se félicitant de l'audit qui a été réalisé, dit que la pandémie de COVID-19 s'est révélée être une épreuve décisive pour de nombreuses organisations d'employeurs et associations professionnelles dans le monde entier. Celles-ci ont dû assumer un rôle essentiel dans le soutien apporté au secteur privé et dans la gestion des effets interconnectés de la pandémie sur le plan sanitaire, économique et social, alors que la contraction de l'économie et le ralentissement de l'activité des entreprises ont directement pesé sur leurs sources de revenus et leur capacité à fonctionner. Dans ce contexte, ACT/EMP a rapidement adapté son programme d'aide aux organisations d'employeurs et aux associations professionnelles, et a proposé de nombreux guides à l'intention des employeurs, des mesures de continuité des activités et des outils d'enquête auprès des entreprises pour évaluer les répercussions de la pandémie. La capacité d'adaptation dont a fait preuve ACT/EMP pour renforcer la capacité institutionnelle de ces organisations et associations en période de difficultés témoigne de qualités essentielles et est dûment appréciée par le groupe des employeurs.
- 16. Le rôle unique et particulièrement technique d'ACT/EMP au sein de l'OIT doit être mieux compris et respecté dans l'ensemble de l'Organisation, comme en atteste la conclusion très préoccupante de l'audit selon laquelle ACT/EMP et ACTRAV sont perçus comme une «nuisance» et des «forces de police», plutôt que comme des unités centrales de l'Organisation. Le groupe des employeurs prie instamment l'OIT, en particulier la direction, de renforcer l'application du document d'orientation interne sur les mandats d'ACT/EMP et d'ACTRAV, d'instaurer une culture institutionnelle qui intègre ces deux bureaux et de respecter leur mandat spécifique. Le défi n'est pas tant d'améliorer la visibilité de ces bureaux que de surmonter un obstacle culturel profondément ancré. À cet égard, le groupe des employeurs appuie la recommandation visant à faire mieux connaître le travail d'ACT/EMP dans le cadre des activités organisées à l'intention du personnel, afin que les nouveaux fonctionnaires et responsables puissent consulter ACT/EMP comme il convient aux stades déterminants de la conception de projets ou de programmes, des travaux de recherche, de l'élaboration des politiques, de la collaboration avec le secteur privé et de la mobilisation de ressources.

- 17. Le groupe des employeurs réaffirme la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires à ACT/EMP, en particulier des ressources extrabudgétaires et un appui au titre du Compte supplémentaire du budget ordinaire. La mobilisation de ressources doit être une activité menée à l'échelle de l'Organisation, sous la conduite du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV), qui dispose des compétences et du mandat nécessaires. Le groupe des employeurs se félicite donc de la recommandation adressée à PARDEV, selon laquelle «l'OIT devrait établir une stratégie de mobilisation de ressources systématique et bien coordonnée» et encourage PARDEV et le Département de la programmation et de la gestion stratégiques à définir une stratégie de mobilisation de ressources auprès des donateurs pour les domaines de travail insuffisamment financés et à faire du renforcement des capacités institutionnelles des organisations d'employeurs et associations professionnelles une priorité de leur programme d'action.
- 18. Le porte-parole du groupe des travailleurs prend note avec satisfaction de l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés, conformément aux normes IPSAS. Le déficit s'élève à près de 21 millions de dollars É.-U., notamment en raison des pertes de change liées aux contributions mises en recouvrement et au rendement des placements. Le Centre de Turin a enregistré une augmentation louable de 28 pour cent des recettes des services de formation par rapport à 2020 et une augmentation de 1,48 million de dollars É.-U. de ces recettes par rapport à 2021. Au cours de la première année de la période biennale, le centre a dégagé des recettes presque égales à celles de la deuxième année de la période biennale précédente. Le nombre d'inscriptions a été supérieur aux objectifs fixés, augmentant de plus de 34 pour cent. Il convient de donner davantage de précisions sur le sens de l'expression «autres services destinés aux mandants» utilisée au paragraphe 66.
- 19. En ce qui concerne les états financiers, le groupe des travailleurs souhaiterait obtenir des renseignements sur les attentes à long terme concernant le rendement des placements lié aux fluctuations du marché résultant du durcissement des politiques monétaires, du ralentissement de la croissance économique et de la multiplication des risques géopolitiques mentionné au paragraphe 16. De même, des précisions sont nécessaires au sujet des relations que l'OIT envisage de nouer avec de nouvelles banques pour diversifier ses prestataires de services bancaires, comme indiqué au paragraphe 171, à la suite de l'acquisition du Crédit suisse par UBS.
- 20. Le Bureau a accepté les recommandations du Commissaire aux comptes concernant ACT/EMP et ACTRAV. ACTRAV est le principal lien entre l'OIT et les organisations de travailleurs, en ce qu'il veille à ce que les préoccupations et les intérêts de ces organisations soient pris en compte dans l'élaboration des politiques et dans d'autres activités de l'OIT, tant au siège que dans les bureaux extérieurs.
- 21. Ainsi, ACTRAV a pour mission de servir les groupes de travailleurs au sein de l'OIT et de jouer un rôle au sein de l'Organisation. Par conséquent, le groupe des travailleurs partage l'avis du groupe des employeurs selon lequel le libellé du paragraphe 25 est source de préoccupation. Il souscrit pleinement aux recommandations, notamment en ce qui concerne la visibilité des bureaux et le renforcement de leur rôle et de leurs responsabilités à l'égard des mandants de l'OIT.
- **22.** En ce qui concerne l'environnement de contrôle dans les bureaux de pays, il est important de développer la capacité du personnel à renforcer les contrôles et la gestion des risques, comme cela a été recommandé.

- 23. Le groupe des travailleurs a précédemment souligné l'importance du suivi des recommandations des audits et demande instamment qu'il soit donné suite aux recommandations qui ne sont encore que partiellement mises en œuvre. Le groupe se félicite des progrès accomplis sur les questions de programme et de budget liées aux résultats 6 et 7, mais estime qu'une bonne partie des recommandations, notamment celle qui a trait au renforcement des capacités programmatiques, devraient être traitées de manière globale. Le manuel de référence électronique sur la programmation et la gouvernance interne pourrait être utile à cet égard.
- **24.** Le représentant du Directeur général (Trésorier et contrôleur des finances), répondant aux questions posées, précise que les travaux d'ACT/EMP et d'ACTRAV s'inscrivent dans le cadre de l'action du BIT tout entier. Les vérificateurs ont en effet eu des discussions approfondies avec les directeurs des deux bureaux. Le BIT dans son ensemble continuera à s'atteler aux questions soulevées.
- 25. En ce qui concerne le suivi des recommandations du Commissaire aux comptes, que le Bureau prend très au sérieux, l'orateur note que certaines sont plus longues à mettre en œuvre que d'autres, mais que l'action se poursuit et qu'aucune ne sera retirée de la liste tant qu'elle n'aura pas été menée à bien. Aucune recommandation ne reste sans suite.
- 26. En ce qui concerne les prévisions à long terme relatives aux placements et aux mouvements y afférents, l'orateur reconnaît que l'année écoulée a été très difficile pour tout le monde, mais que l'OIT s'emploie à minimiser les pertes résultant de la hausse de l'inflation et de l'évolution des taux d'intérêt qui, de négatifs, sont devenus positifs en Suisse. L'Organisation a transformé un certain nombre de portefeuilles et d'actions en investissements à long terme et entretient des relations régulières avec les gestionnaires de portefeuilles de manière à minimiser les pertes en modifiant les placements. À l'avenir, les fonds en actions seront réorientés vers des actifs financiers liquides. Le Bureau avait pour partenaire le Crédit Suisse, mais a retiré de cette banque la plupart des fonds qu'il lui avait confiés avant son acquisition par l'UBS, en raison de l'accroissement du risque de crédit. À l'époque, le Bureau avait placé 20 millions de dollars É-U au Crédit Suisse; or, ces fonds étant arrivés à échéance, ils ont été restitués. La Section des opérations de trésorerie collabore avec l'UBS et, par son intermédiaire, prend actuellement contact avec d'autres banques dans le monde, notamment à Singapour et au Canada, afin d'investir les fonds du Bureau et de diversifier ses avoirs.
- 27. En ce qui concerne la question de l'environnement de contrôle dans les bureaux extérieurs, l'intervenant reconnaît qu'il y a des problèmes et que la déclaration relative au contrôle interne rend compte de la nature des opérations de l'OIT. Le Bureau renforce actuellement la formation axée sur les risques, ainsi que la formation à la continuité des opérations, dans tous les bureaux extérieurs. Il encourage en outre la formation professionnelle du personnel de terrain avec le concours du Chartered Institute of Public Finance and Accountancy du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il est important d'investir dans l'humain. Un certain nombre de fonctionnaires ont déjà passé avec succès les épreuves d'examen et ont désormais acquis des qualifications professionnelles.
- 28. Le faible montant indiqué pour les «autres services destinés aux mandants» que propose le Centre de Turin correspond aux services de multimédia, d'impression et de conseil et ne représente qu'une infime partie du budget global. Ces services ont dû être présentés séparément, car ils ne sont pas expressément financés par des contributions volontaires.

► GB.347bis/PV 7

Décision

29. Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et transmet à la Conférence internationale du Travail, pour examen et adoption à sa 111° session, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

(GB.347*bis*/PFA/1, paragraphe 4)